![biblio2[1]]() **BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN **

764, RUE BRÉBEUF, C .P.340

CASSELMAN, ON

K0A 1M0

Téléphone : 613-764-5505 Télécopieur : 613-764-5507

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type de politique : | Gouvernance | No de la politique : | GOUV-01 |
| Titre de la politique : | But du Conseil de la bibliothèque | Date d’approbation : 17 mai 2017 |  |
|  |  | Date de mise à jour :le 22 novembre 2021 |  |
|  |  | Date de la prochaine révision :le 22 novembre 2026 |  |

**NOTE AUX MEMBRES DU C.A. :
POUR VOTRE INFORMATION, LES POLITIQUES DE LA SECTION ‘GOUV’ VOUS SONT PRÉSENTÉES À TITRE DE MISE À JOUR ET NOUVELLE APPROBATION.**

Le but du Conseil de la bibliothèque publique de Casselman est de gérer les affaires relatives à l’offre du service de bibliothèque publique à la collectivité. Cette politique précise le travail du Conseil de bibliothèque et les multiples façons dont le Conseil s’y prendra pour atteindre son but.

1. **Le Conseil de bibliothèque supervise le développement d’un service de bibliothèque complet et efficace en :**
2. exprimant clairement la philosophie et les valeurs de la bibliothèque
3. précisant la mission, les priorités de service et une stratégie à long terme
4. établissant des politiques sur la gouvernance et le service
5. déléguant l’autorité au directeur général et en évaluant son rendement
6. planifiant la progression continue du développement de la bibliothèque
7. défendant la cause et en faisant la promotion du service de bibliothèque
8. garantissant les ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés
9. exerçant le contrôle budgétaire et financier interne
10. évaluant les résultats et l’impact des activités et des services
11. **Le Conseil de bibliothèque gère efficacement en :**
12. établissant un plan de travail annuel pour le Conseil de bibliothèque qui reflète les objectifs annuels et les enjeux stratégiques
13. travaillant de façon proactive et en prenant des décisions axées sur l’avenir de la bibliothèque et sa place dans la collectivité
14. offrant des possibilités de développement et de formation aux membres du Conseil de bibliothèque
15. travaillant en équipe, de manière efficace
16. travaillant en étroite collaboration avec le directeur général et le Conseil municipal
17. évaluant le rendement du Conseil de bibliothèque
18. engageant la collectivité dans le processus visant à déterminer un service de bibliothèque à la fois dynamique et adapté aux besoins
19. faisant preuve d’intégrité

**Documents connexes :**Bibliothèque publique de Casselman. ***RG 04 – Pouvoirs et fonctions du conseil***